



GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR
L'ANIMATION PARASCOLAIRE

**REFERENCES
INSTITUTIONNELLES
POUR L'ACCUEIL DES
ENFANTS AU SEIN DU
GROUPEMENT
INTERCOMMUNAL POUR
L'ANIMATION
PARASCOLAIRE
(GIAP)**

**Edition 2013
(valable dès septembre 2013)**

REFERENCES INSTITUTIONNELLES POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS

Tables des matières

1. Prévention, socialisation et intégration	4
2. Principes de prise en charge des enfants	5
3. Autonomie	7
4. Autorité	7
5. Moment du repas	8
6. Moment de repos	9
7. Moment d'animation	9
8. Moment du goûter	10
9. Locaux et mobilier	10
10. Parents et partenaires	11
11. Attitude professionnelle	11



Préambule

Comme le mentionne la loi sur l'instruction publique (art. 30) « *Le GIAP a une mission éducative complémentaire à celles de la famille, de l'école et des activités périscolaires. Les activités parascolaires contribuent au développement harmonieux des enfants dans un cadre sécurisant. Elles jouent ainsi un rôle de prévention et d'intégration par un encadrement de qualité* ».

Pour assurer sa mission en délivrant une prestation de qualité à ses clients, le Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP) s'appuie sur six documents de références :

- Les statuts du Groupement
- Les deux statuts du personnel d'animation parascolaire (permanent et non-permanent)
- Les références Institutionnelles
- Les directives et procédures d'application
- Les descriptifs de fonction
- Les deux mémos ressources humaines (permanent et non-permanent)

Le présent document contient les références institutionnelles du GIAP. Il a pour objectif de mettre en évidence, à l'intention de ses collaborateurs, mais aussi des parents, les principes fondamentaux qui guident la mise en œuvre de sa mission.

Les collaborateurs travaillant au GIAP s'engagent à prendre connaissance de ce document et à en respecter le contenu.

Introduction

Le parascolaire est un moment qui se situe entre l'école et la famille. Au parascolaire, nous ne donnons pas de cours mais nous apprenons à l'enfant à grandir, à vivre en société, à respecter les personnes et le matériel, à devenir autonome et responsable. Contrairement à la pensée commune, le temps parascolaire n'est pas pour les enfants du temps de garde, mais bien du temps de vie dont la dimension collective en fait la spécificité par rapport à la cellule familiale.

Nous sommes également conscients de l'importance de notre rôle de par le transfert de responsabilité que les parents font en nous confiant leurs enfants. Ainsi, nous mettons à leur disposition un cadre clair et des règles de vie en groupe bien expliquées afin que les enfants puissent vivre avec plaisir un moment de détente dans leur journée.

La Direction

Remarque : Les fonctions mentionnées dans ce document peuvent être occupées de façon indifférente par un homme ou une femme, mais par souci de simplification, seule la forme masculine est utilisée dans ce document.

1. Prévention, socialisation et intégration

Il est essentiel que l'enfant apprenne la vie en société. Il doit se confronter aux autres, intégrer la différence, s'ouvrir aux diverses manières d'être et de faire.

Cela passe par l'affirmation de soi, l'apprentissage de la négociation et le respect des règles mises en place.

Pour cela, une équipe parascolaire doit avoir un cadre clair et expliqué aux enfants. Ceci permet de canaliser les énergies et d'établir les règles de vie en société. L'apprentissage de la socialisation se fait d'autant plus facilement que les règles sont explicitées et reprises avec bienveillance chaque fois que cela est nécessaire.

Au parascolaire, une part importante du travail du personnel d'encadrement consiste à chercher l'équilibre entre individu et collectivité. Il est en relation avec les enfants et les groupes d'enfants, à ce titre il doit avoir une bonne communication, empreinte de sérénité et de bienveillance.

Il est primordial que l'équipe connaisse et se donne les moyens de mettre en pratique les éléments détaillés suivants :

Au niveau des enfants

- respecter l'identité personnelle et les origines socioculturelles des enfants, notamment dans les repas ou dans les activités ;
- établir ensemble des règles de vie en groupe ;
- discuter de manière ouverte entre le personnel encadrant et enfants, individuellement et collectivement ;
- proposer aux enfants des choix d'activités qui favorisent leur connaissance du quartier ou de la commune et encouragent leur autonomie dans un environnement proche ;
- relayer discrètement à qui de droit toute situation préoccupante constatée chez un enfant.

Au niveau des familles

- informer largement les parents des activités offertes à leurs enfants dans le cadre des activités d'animation (document de présentation d'équipe) ;
- contacter les familles chaque fois que cela est nécessaire en profitant notamment des manifestations d'école (fêtes, portes ouvertes, apéritifs, etc.) ;
- relayer discrètement aux partenaires concernés l'éventuel constat d'une situation sociale ou financière délicate ;
- être à l'écoute des parents, en dehors du temps consacré aux enfants.

2. Principes de prise en charge des enfants

La sécurité et l'intégrité physique des enfants

Les responsabilités primordiales du personnel d'encadrement sont la sécurité et l'intégrité physique des enfants qui lui sont confiés. A ce titre, tout acte portant atteinte à l'intégrité physique de l'enfant est formellement proscrit.

La prise en charge implique également que l'animateur parascolaire est responsable des enfants qui lui sont confiés. Il est donc soumis au devoir de surveillance.

En termes de responsabilité, le devoir de surveillance et la capacité de discernement sont les deux notions essentielles de l'encadrement d'enfants.

Etre responsable, c'est pouvoir répondre à ... et pouvoir répondre de ...

Cela implique :

- d'être à l'écoute des enfants et des parents ;
- d'être attentif à la sécurité et au confort de l'enfant ;
- d'intervenir en cas de nécessité.

Lorsqu'une tâche ou des enfants lui sont confiés, le personnel d'encadrement doit pouvoir assurer qu'il en répond.

Prendre ses responsabilités

C'est ne **jamais prendre de risques inutiles** en :

- évaluant les risques et les capacités des enfants ;
- respectant les consignes de sécurité ;
- prenant à l'avance des mesures pour prévenir les accidents et dommages ;

C'est exercer **le devoir de surveillance** en :

- n'exposant pas les enfants à des périls ou des dommages prévisibles ;
- étant présent quand l'enfant en a besoin ;
- mettant des limites pour assurer la sécurité physique et affective des enfants.

Mais c'est aussi avoir **la capacité de discernement** :

- qui permet d'évaluer correctement les risques prévisibles liés aux types d'activités ;
- qui permet d'évaluer correctement la capacité des enfants qui varie en fonction de leur âge et de leur développement.

Ainsi, certaines activités sont possibles dans certaines circonstances et avec certains enfants, mais pas dans d'autres conditions et/ou avec d'autres enfants.

La sécurité et l'intégrité psychique des enfants

Assurer la sécurité psychique des enfants implique une attitude du personnel d'encadrement fondamentalement bienveillante à l'égard des enfants, quelles que soient les situations.

Il est primordial de bannir tous propos blessants, humiliants ou dénigrants à l'égard des enfants, de leur famille, des enseignants et de ses collègues. Ceci afin de ne pas mettre les enfants en conflit de loyauté avec les personnes qui lui sont proches.

Le respect de cette attitude bienveillante peut parfois exiger de l'animateur, lorsqu'il se sent pris dans une montée en symétrie avec les enfants, qu'il se retire alors de la situation, demandant un relais à un de ses collègues. Savoir se retirer est une compétence professionnelle et non pas un échec.

Le déroulement des moments d'accueil

Le personnel d'encadrement veille à recevoir les enfants d'une manière calme et conviviale, c'est un moment de rencontre où l'on prend le temps de se dire bonjour.

A 11h30, l'enfant quitte la structure scolaire pour entrer dans celle du parascolaire, qui a ses propres objectifs (manger, se détendre, jouer, bricoler) et ses propres règles, en cohérence avec le règlement de l'école.

A 16h00, l'enfant arrive au parascolaire avec une journée d'école derrière lui. Il a besoin d'être accueilli, rassuré, écouté par des animateurs qui font preuve de beaucoup de disponibilité.

La première mesure de sécurité est le contrôle des présences, des arrivées et des départs, ces moments sont clairement fixés par le personnel d'encadrement, dans le temps et dans l'espace. A travers ces actes administratifs, l'animateur signale aux enfants qu'ils sont attendus et donc que chacun compte.

Au début de l'année scolaire, les lieux de rendez-vous pour la vérification des présences par le personnel d'encadrement seront clairement définis et le fonctionnement de l'équipe sera expliqué dans tous les groupes pour le RS et les AS. Il est très important que chaque enfant inscrit au parascolaire sache où aller à la sortie des classes et connaisse le fonctionnement de l'accueil.

Au RS, dans la plupart des équipes, il y a deux services ou plus, ou des services décalés. Les plus jeunes mangent vers 11h45 au premier service et les plus grands au deuxième service vers 12h30. Pour les petits, les différentes activités se déroulent donc après le repas et, pour les plus grands, avant le repas.

Si l'équipe fonctionne avec un tournoi, il est « imposé » que l'animateur ayant en charge les plus petits conserve le même groupe jusqu'aux vacances de Noël (sauf cas particuliers).

Aux AS, les enfants reçoivent un goûter équilibré. Ils profitent ensuite d'un moment récréatif sous la responsabilité du personnel d'encadrement, puis ils choisissent une activité proposée.

Ainsi, un accueil bien structuré permettra aux enfants de profiter d'un moment agréable, d'avoir plus de temps pour choisir une activité qui leur permettra de s'épanouir et s'affirmer dans un cadre sécurisant.

Les spécificités des moments d'accueil

L'enfant inscrit aux activités parascolaires participe à l'entier de l'activité proposée, partant du principe que l'accueil, le repas (RS) ou le goûter (AS) et l'animation forment un tout éducatif indissociable.

Durant la pause de midi, aucune dérogation n'est accordée pour ne suivre qu'une partie du temps d'animation.

Concernant l'accueil de l'après-midi, quelques exceptions existent :

- Pour les 1P, le parascolaire autorise les parents à venir aux AS chercher leur enfant avant la fin des activités (dès 17h.), pour autant qu'ils acceptent de venir là où ont lieu les activités. Dès lors, l'objectif de ce moment d'accueil change, il ne s'agit alors que d'assurer un moment qui permet aux plus petits de terminer leur journée le plus agréablement possible. Dans les grandes équipes, un animateur par tournus peut assurer ce moment.
- Dès la 2P, les parents peuvent venir chercher leur enfant dès 17h30. De plus, pour ceux qui sont régulièrement inscrits aux AS, le parascolaire peut, après négociation avec les parents qui le demandent, autoriser un enfant à suivre un cours (activités sportives, cours de langue, etc.) une fois par semaine. C'est l'occasion pour un enfant "parascolaire" de suivre un cours en compagnie d'autres enfants du même âge. Dans ce cas, les parents acceptent que leur enfant se rende au cours prévu sous leur propre responsabilité.
- L'équipe parascolaire ne doit pas renoncer à une animation spécifique pour permettre à l'enfant concerné d'aller suivre son cours.

3. Autonomie « faculté d'agir par soi-même »

Favoriser l'autonomie chez l'enfant instaure un climat de confiance et de respect entre adultes et enfants qui répond à la mission du GIAP.

Au parascolaire, le personnel d'encadrement doit aider l'enfant à acquérir le sens des responsabilités lui permettant de construire son autonomie.

Dans chacune des activités proposées, l'enfant est accompagné vers cette autonomie. Par exemple : apprendre à manger seul, à se servir, à s'habiller, à aller aux toilettes, à prendre soin de ses affaires personnelles, avec comme objectif de pouvoir vivre en harmonie au sein d'un groupe.

Dans le but de renforcer l'autonomie des plus grands, il est valorisant de favoriser par la négociation des espaces de liberté, témoignant ainsi du respect et de la confiance accordée à l'enfant.

Les libertés accordées doivent être en rapport avec l'âge et la capacité de discernement de l'enfant.

4. Autorité « Capacité à se faire respecter en ayant une attitude adaptée »

Elle implique les notions de légitimité, de pouvoir et d'obéissance. L'abus d'autorité est aussi néfaste que l'absence d'autorité.

Pour faire preuve d'autorité, il est essentiel que le personnel d'encadrement soit clair sur ce qu'il veut obtenir et ceci dès le début de la prise en charge, tout en respectant les différences individuelles et culturelles. Un travail en amont doit être mené en équipe afin de déterminer les règles communes, en cohérence avec celles de l'école. L'équipe doit s'assurer qu'elles sont connues des enfants.

Tous les membres de l'équipe sont garants du cadre défini et doivent appliquer les règles et les sanctions de façon systématique et homogène.

Pour que son autorité soit respectée, le personnel d'encadrement doit se conformer à quelques règles :

- être à l'écoute des enfants et répondre à leur demande ;
- savoir et oser dire oui ou non en fonction de la situation ;
- donner des limites précises et simples ;
- répéter, reformuler les consignes régulièrement pour s'assurer qu'elles sont comprises ;
- être attentif à la sécurité et au confort de l'enfant ;
- intervenir avec discernement : maîtrise de soi, douceur et fermeté.

Sanction « Sanctionner, c'est attribuer à l'enfant la responsabilité de ses actes »

Lorsque l'enfant dépasse les limites et ne respecte pas les consignes données, le personnel d'encadrement se doit de réagir en appliquant des sanctions prévues en équipe. Celles-ci doivent permettre de donner du sens et être appliquées de manière cohérente et équitable par chaque membre de l'équipe.

Une sanction doit impérativement être choisie en fonction de la gravité des faits, adaptée à l'âge de l'enfant et expliquée. Elle doit être éducative et constructive.

En aucun cas, une sanction ne doit être humiliante ou s'apparenter à une punition collective.

5. Moment du repas

La prise du repas est essentielle, autant pour la croissance de l'enfant que pour l'harmonie de sa journée. Il est particulièrement important de vivre ce moment de manière organisée mais détendue.

D'un point de vue diététique, le personnel d'encadrement doit adapter les quantités aux besoins de chaque enfant et le stimuler à goûter de tout afin de découvrir de nouvelles saveurs, selon les critères « Fourchette Verte » établies par le Service Santé Jeunesse, en vigueur dans la majorité des communes.

Pour y parvenir, l'animateur doit trouver une juste mesure afin de convaincre sans forcer. Il s'agit simplement d'obtenir des résultats avec le temps. L'essentiel est de ne pas entrer dans un rapport de force, mais bien d'expliquer et de convaincre les enfants de la nécessité d'une alimentation saine et variée. **Aucune mesure de contrainte ou punitive ne saurait exister.**

Le personnel d'encadrement doit s'abstenir de remarques négatives sur les menus en présence des enfants et plutôt manifester du plaisir.

Du point de vue de l'organisation du temps de repas, l'équipe doit prendre le soin de définir les règles de fonctionnement concernant :

- l'entrée ;
- la sortie ;
- la gestion du repas ;
- les déplacements dans le réfectoire ;
- le bruit.

L'application de règles claires au sein du restaurant scolaire permet une vie collective harmonieuse et une socialisation des enfants par :

- l'acquisition de normes de politesse (s'il vous plaît, merci, etc.) ;
- une tenue convenable ;
- l'écoute de l'autre et le partage d'un moment convivial.

Les équipes travaillent en partenariat avec les associations de restaurants scolaires, dans le respect de la convention établie pour la répartition des tâches. Il est important que les rapports entre les adultes partenaires (bénévoles, cuisinier, intendants, etc.) soient bien définis pour permettre une prise en charge commune efficace et harmonieuse.

Selon l'organisation choisie, le temps du repas ne devrait pas excéder 45 minutes pour les petits et 30 minutes pour les plus grands. Plus le repas dure longtemps, plus l'excitation des enfants augmente.

6. Moment de repos

Un endroit de repos est indispensable dans chaque lieu parascolaire.

Ce moment de calme est obligatoire pour les enfants des classes de 1P. Il est également ouvert aux autres enfants qui le désirent, en fonction des places disponibles, sachant que chaque enfant a un rythme qui lui est propre.

Objectifs

- donner aux plus petits un espace pour se détendre et se retrouver dans le calme ;
- leur offrir un moment privilégié qui les isole du collectif ;
- permettre un moment de repos pour mieux appréhender les activités de l'après-midi.

Vingt minutes de repos suffisent pour réaliser ces objectifs, il ne s'agit donc pas que les enfants entrent dans un sommeil profond.

7. Moment d'animation

L'animation a pour but de permettre aux enfants de jouer, de créer, d'imaginer, de rêver, de bouger, de s'affirmer, de développer leur autonomie et d'apprendre à vivre en société. Mais elle permet également d'entrer en relation avec l'enfant de manière différente.

Les activités proposées aux enfants doivent être variées et diversifiées, elles doivent être adaptées aux différents âges. Dans la mesure du possible, l'enfant doit également pouvoir faire son choix librement, ceci afin de respecter ses aspirations et son droit à la différence.

Même si certaines activités peuvent avoir lieu hors des locaux parascolaires, celles-ci se pratiqueront toujours dans un environnement sécurisant.

Les activités ludiques (bibliothèque, ludothèque, jeux de société, jeux de construction, jeux de plein air) contribuent largement à la détente. Le respect des règles et apprendre à perdre sont des bons moyens pour aider l'enfant à maîtriser ses émotions et rester patient.

Les activités créatrices (bricolage, atelier cuisine) permettent à l'enfant d'intégrer de manière différente des notions apprises à l'école, de connaître de nouvelles techniques, d'apprendre à utiliser de nouveaux matériaux, de faire appel à son imagination, de développer sa dextérité et sa personnalité.

Les activités physiques (en salle de gym ou de rythmique, à la piscine, à la patinoire) sont un bon moyen pour faire bouger les enfants qui ne pratiquent pas de sport en dehors des heures scolaires. Au travers des jeux sportifs, l'enfant apprend à tenir compte des compétences de l'autre, à se mesurer à l'adversaire, à coopérer avec un camarade qui défend les mêmes couleurs, à savoir perdre, à attendre son tour, à respecter les règles de jeu.

Les activités libres font également partie de notre approche. Car elles contribuent à l'épanouissement de l'enfant. Il est important de lui donner la possibilité de s'isoler du groupe en aménageant un coin : lecture, repos, peinture ou dessin, ou de lui permettre de ne rien faire.

Deux règles importantes régissent l'animation au sein du parascolaire :

- les activités proposées sont toujours des activités d'éveil, elles doivent rester au niveau du jeu ;
- le personnel d'encadrement veillera à éviter le piège de l'activisme à tout prix.

8. Moment du goûter

Le goûter est un moment d'accueil et de détente. Il est pris en commun dans le local parascolaire, voire autour d'une table à l'extérieur par beau temps.

Il doit être préparé avant l'arrivée des enfants.

Ce moment donne l'occasion aux adultes :

- de présenter les ateliers prévus afin que les enfants fassent leur choix ;
- d'avoir des discussions diverses avec les enfants.

Le goûter peut être une animation en lui-même, par exemple pour fêter un événement particulier.

Enfin, les goûters doivent être pensés selon des normes diététiques. Ils doivent être équilibrés et variés (fruits, produits laitier, céréales, etc.).

9. Locaux et mobilier

Les locaux parascolaires sont mis à disposition par les communes qui en sont propriétaires. Ils sont généralement attribués au parascolaire pour une année scolaire et ne peuvent en aucun cas être échangés ou prêtés sans que le responsable de secteur soit averti et ait donné son accord.

Quels que soient ces locaux, ils sont aménagés de façon conviviale, ressemblant à un lieu de loisirs. Les tables sont préférées aux pupitres, les meubles de bureau ne sont pas nécessaires. Les canapés, coussins sont bienvenus pour autant qu'ils soient propres, en bon état et facilement déplaçables lors des grands nettoyages.

10. Parents et partenaires

Parents

Les parents sont les partenaires privilégiés du parascolaire. A ce titre, il est nécessaire de maintenir des contacts empreints de confiance, d'écoute, de respect de la vie privée et de bienveillance avec eux, par des échanges oraux ou des informations écrites transmises de manière régulière par les référents socio-éducatifs, en accord avec le responsable de secteur.

Afin de veiller aux bonnes relations entre l'équipe parascolaire et les familles qui leur confient leurs enfants, l'équipe parascolaire pourra organiser des manifestations auxquelles seront conviés les parents.

Enfin, le moment des inscriptions, en mai de chaque année, doit être l'occasion de contacts privilégiés avec les familles qui recevront diverses informations utiles lors de cette rencontre. C'est le moment idéal pour sensibiliser les parents aux droits mais aussi aux devoirs qu'ils ont vis-à-vis de l'institution et de les rendre attentifs aux règles en usage au parascolaire.

Autres partenaires

Dans le cadre de son travail, le personnel d'encadrement et plus particulièrement le référent socio-éducatif, est appelé à collaborer avec les différents partenaires de proximité :

- l'établissement scolaire ;
- le restaurant scolaire ;
- la commune ;
- le tissu associatif local.

Une attention particulière sera donnée aux contacts avec le corps enseignant. Une collaboration étroite, des liens forts, ainsi qu'une bonne transmission de l'information sont les garants d'une prise en charge efficace et optimale pour le bien-être de l'enfant. L'établissement scolaire et le parascolaire font partie d'une communauté éducative qui doit être organisée autour de l'enfant et de ses besoins.

Tous ces partenariats sont indispensables et étroitement liés à la mission du GIAP. Plus ils seront efficaces et harmonieux, meilleure sera la qualité de notre prestation.

11. Attitude professionnelle

La posture

La communauté juge une Institution en grande partie au travers de l'image que projettent ses collaborateurs. Ainsi le personnel d'encadrement du GIAP se doit d'être sensible au fait qu'il est responsable de l'image de l'Institution pour laquelle il travaille, par sa façon d'être, sa façon de parler, les propos qu'il tient ainsi que par sa tenue vestimentaire.

Chaque collaborateur du GIAP possède son propre système de représentation de l'éducation, ses valeurs et ses convictions. Cependant, il doit être capable de s'en distancier et de comprendre que celui des familles puisse être différent, que l'intérêt de l'enfant prime et que la recherche de consensus prévaut.



Le personnel d'encadrement du GIAP entretient avec ses collègues et les autres professionnels des rapports empreints de respect, de confiance et d'intégrité. Par sa conduite, il met en valeur le statut de sa fonction dans son milieu de travail et au sein de la communauté.

Les collaborateurs du GIAP accordent de l'importance à l'apprentissage permanent et s'engagent à poursuivre leur formation professionnelle continue pour améliorer leur travail. Ils apportent leur soutien aux collègues qui ont de l'expérience, à ceux qui sont nouvellement entrés dans la profession et aux stagiaires qui aspirent à la profession.

Le travail en équipe

La notion de travail en équipe est indissociable de l'activité parascolaire.

L'équipe est le groupe de personnes qui travaillent ensemble à la réalisation de la mission du GIAP et représentent l'identité parascolaire d'un lieu et de l'Institution.

Pour parvenir à travailler en équipe, il faut savoir s'intégrer au groupe, respecter la personnalité de chacun, écouter et coopérer.

Le travail en équipe s'organise dans les réunions d'équipe (TTC) auxquelles tout le personnel d'encadrement participe. Il vise à définir un projet éducatif concret, à se répartir les enfants et les activités proposées ainsi qu'à comprendre les attitudes des enfants qui lui sont confiés.

Une équipe doit faire preuve de cohésion et de cohérence, car si ses membres ne s'entendent pas, s'ils n'appliquent pas les mêmes principes ou s'ils se contredisent entre eux, alors, le cadre de prise en charge disparaît et les enfants sont perdus, ou bien ils en profitent !

Le personnel d'encadrement s'engage à respecter les présentes Références Institutionnelles du Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire.